

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

*15H45 – 17H30 : NOUVEAU TEMPS LIBERE
POUR QUOI FAIRE ? POUR FAIRE QUOI ?*



Le décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire. Afin de favoriser la réussite scolaire, il est décidé de mettre en place une semaine de 4 jours et demi.

Ceci dans le but de privilégier les temps de concentration pour enseigner les apprentissages fondamentaux et d'alterner ces temps de concentration avec les temps de décompression pour réinvestir les connaissances.

Ces besoins ont été identifiés dans les études de chrono biologistes.

C'est dans ce contexte que la commune de Saint Genis Laval, accompagné de ces acteurs éducatifs, s'est concertée afin de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires. De cette réflexion en est sortie l'organisation suivante :

Les lundi, mardi jeudi et vendredi école de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 15h45.

Les mercredis de 8h30 à 11h30.

Un appel à projet a donc été lancé par la municipalité afin que les acteurs éducatifs de la ville puissent faire émerger des propositions pour encadrer ce nouveau temps libéré dit TAP : Temps d'Activités Périscolaires.

Le CLESG a répondu à cet appel à projet en proposant notamment la mise en place d'un accueil de loisirs périscolaires au sein de l'école Mouton. Cat ALSH peut accueillir 50 à 100 enfants maximum et est encadré par une directrice et une équipe variant de 5 à 7 animateurs.

Les modalités d'inscription ont été définies par la Ville comme suit :

- Soit de 15h45 à 16h45
- Soit de 16h45 à 17h30
- Soit de 15h45 à 17h30

Notre mission est donc de développer cet accueil de loisirs en prenant en compte tout d'abord le rythme de l'enfant, le projet de l'école et les objectifs éducatifs du CLESG, qui s'inscrivent bien évidemment dans les volontés de la Ville.

D'après les études menées par les chrono biologistes, après 16h, l'enfant est plus enclin à pratiquer des activités physiques, sportives, culturelles ou artistiques et surtout ludiques.

L'école Mouton, dans son projet, souhaite, entre autre, développer l'expérimentation et l'innovation.

Par conséquent le CLESG met en place un ALSH ayant 3 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES MAJEURS :

- **Favoriser la découverte et l'expérimentation**
 - En mettant en place des espaces diversifiés
 - En mettant à disposition du matériel à manipuler
 - En proposant de la nouveauté tant dans la proposition d'activité que de matériel
- **Favoriser l'autonomie et la responsabilisation**
 - En mettant en place un principe de libre circulation pour que les enfants se dirigent au gré de leur envie
 - En respectant le matériel et l'environnement mis à disposition
 - En faisant des choix assumés par la suite
- **Favoriser le développement des capacités intellectuelles et physiques des enfants**
 - En proposant des activités dirigées permettant aux enfants de découvrir de nouvelles techniques ou d'en réinvestir en lien avec le projet d'école

Le tout en instaurant un climat de confiance et de sécurité. Le climat de confiance et de sécurité se traduit par :

- des repères : dans les règles, dans l'aménagement de l'espace, dans l'organisation du temps.
- mais aussi des échanges et la prise en compte de ces derniers avec les enfants, les parents et l'équipe.
- des animateurs présents physiquement et mentalement par leur implication dans le jeu AVEC les enfants

Organisation des temps et spécificités :

Créneau 1 : de 15h45 à 16h45

Contexte : les enfants auront eu cours de 13h45 à 15h45. Il conviendra alors de permettre à chacun de souffler, d'intégrer la transition entre le temps scolaire et le temps, périscolaire. Pour cela nous laisserons un battement de 15 minutes aux enfants, pour prendre leur goûter, démarrer une activité à l'accueil de loisirs ou s'y installer.



Deux cas de figure se présenteront à nous :

1/ les enfants ont envie de disposer de leur temps tranquillement pour s'occuper au gré de leurs envies. Pour cela, ils pourront bénéficier des différents espaces mis en place (lecture, activités manuelles, jeux de société, jeux extérieurs...).



2/ les enfants ont le souhait qu'une activité leur soit proposée. Cette activité doit donc avoir un début et une fin qui peut intervenir sur plusieurs séances ou non, et doit permettre à chacun de s'épanouir pendant ce temps. Cette activité doit absolument être envisagée comme une activité ludique et récréative.

Concernant les activités dirigées, elles seront établies en fonction des locaux disponibles pour prendre tout leur sens.



Créneau 2 : de 16h45 à 17h30

Contexte : les enfants seront à l'ALSH depuis 15h45 ou alors ils auront soit fait leurs devoirs, soit pratiquer une activité. Il faudra vérifier que chaque enfant ait pris son goûter.



Deux cas de figure se présenteront à nous :

1/ les enfants ont envie de disposer de leur temps tranquillement pour s'occuper au gré de leurs envies. Pour cela, ils pourront bénéficier des différents espaces mis en place (lecture, activités manuelles, jeux de société, jeux extérieurs...).

2/ les enfants ont le souhait qu'une activité leur soit proposée. Du fait du peu de temps que nous laisse ce second créneau, aucune activité dirigée ne sera proposée. Par contre les animateurs seront là pour jouer avec les enfants et les accompagner dans leurs envies en les aidant à mettre en place des jeux (jeux de cour, jeux de société, activité manuelle rapide...).

Nous connaissons deux temps d'accueil (départ des enfants): à 16h45 et à 17h30

Il faudra alors réunir des conditions favorables à ces moments de départ, de vigilance et d'échanges avec les familles.

ATTENTION : nous ne sommes pas enseignants nous ne pouvons donc pas parler de la journée scolaire de l'enfant. Par contre, nous l'avons côtoyé pendant le temps d'activité périscolaire et il sera nécessaire d'aviser les parents si nécessaire sur leur état de fatigue, les activités auxquelles ils se sont prêtés et tous autres renseignements utiles.